



21 Mar 2026 -12:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mars 2026](#)

Modification de dispositions relatives aux agents du SPF Finances détachés à l'étranger

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel modifiant diverses dispositions relatives aux agents du SPF Finances détachés à l'étranger.

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 mars 2021, les membres du personnel du SPF Finances détachés à l'étranger ont droit, sous les mêmes conditions, aux indemnités et allocations accordées aux collaborateurs diplomatiques de la carrière extérieure.

L'entrée en vigueur du nouvel arrêté royal du 19 avril 2024 portant le statut administratif et financier des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire implique donc de procéder à des ajustements dans les arrêtés ministériels.

Il s'agit de :

- la mise à jour de l'équivalence des grades des détachés du SPF Finances avec la nouvelle nomenclature en vigueur à partir de janvier 2026, faisant notamment disparaître les catégories CD5 et CD6
- la création d'un système de dérogation aux indemnités prévues par l'arrêté royal du 19 avril 2024 ainsi que la création d'indemnités spécifiques aux membres du personnel, afin de créer un cadre juridique correspondant aux usages en cours auprès des membres du personnel détachés
- le remplacement du lieu du poste

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

François Moré
Porte-parole (FR)
francois.more@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be

